RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2004 B 01235
Numéro SIREN : 452 870 561
Nom ou dénomination : SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2017 sous le numéro de dépôt 10841

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 23 JUIN 2017
SOUS LE N° 10841

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
AUX FINS DE LA PROLONGATION DU DELAI DE TENUE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 14 JUIN 2017
SOUS LE N° 20170518?

Le treize juin deux mille dix-sept,

à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de CRETEIL,

la société SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 75.110,00 euros, dont le siège social est situé 53, rue Bourdignon à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 452 870 561 (la « Société »),

Ayant pour avocat : Maître Adrien Jelic
Membre du Cabinet BLACKSTONE
Avocat au Barreau de Paris

A l'honneur de vous exposer :

Que la Société a clôturé ses comptes le 31 décembre 2016 et devrait, en conséquence, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2017,

Qu'en raison de l'impossibilité de réunir la collectivité des associés à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans le délai de six (6) mois fixé par l'article L. 225-100 du Code de commerce, ladite assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra se tenir avant le 30 juin 2017,

Qu'en conséquence, elle vous prie de bien vouloir faire droit à sa requête de prolonger au plus tard de quatre (4) mois, soit jusqu'au **31 octobre 2017**, le délai de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Fait à Paris, le 13 juin 2017,

En deux (2) exemplaires,

Adrien JELIC
Avocat Associé

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°10841 en date du 23/06/2017

##

ORDONNANCE

Nous, Présidente du Tribunal de Commerce de Créteil, assistée du greffier;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2017O05187 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.227-9 al 3 du Code de commerce,
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 31 octobre 2017,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

de la société dénommée :

SAS SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS 53 Rue Bourdignon 94100 ST MAUR DES FOSSES
inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°452870561
et dont le représentant légal est M. Bernard LEIBOVICI demeurant 3 Ave De Verdun 94410 ST MAURICE.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 34,20 euros TTC (dont TVA 20%).

Fait à Créteil, le 20.06.2017

La Présidente du Tribunal,
B. GAMBIER

Le Greffier